



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1134-2023, 1136-01-2024 ET 1142-2024

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1134-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL**
- **RÈGLEMENT 1136-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1136-2023 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2024)**
- **RÈGLEMENT 1142-2024 SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS CERTAINS SECTEURS**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 13^e jour de mars 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat